Procedure file

Informations de base

BUD - Procédure budgétaire	2011/2093(BUD)	Procédure terminée

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur de la construction navale au Danemark

Sujet
3.40.04 Construction navale, industie nautique
4.15.05 Restructurations industrielles, délocalisations et licenciements, Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)
8.70.60 Budgets annuels antérieurs

Zone géographique
Danemark

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets		11/05/2011
		PPE MATERA Barbara	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		ALDE PICKART ALVARO Alexander Nuno	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN	3100	20/06/2011
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	LEWANDOWSKI Janusz	

Evénements clés

06/05/2011	Publication du document de base non-législatif	COM(2011)0251	Résumé
12/05/2011	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/06/2011	Vote en commission		Résumé
20/06/2011	Dépôt du rapport budgétaire	A7-0234/2011	
20/06/2011	Adoption du projet du budget par le Conseil		Résumé

05/07/2011	Résultat du vote au parlement		
05/07/2011	Décision du Parlement	T7-0300/2011	Résumé
05/07/2011	Fin de la procédure au Parlement		
27/07/2011	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2011/2093(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/7/05993

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2011)0251	06/05/2011	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE464.907	11/05/2011	EP	
Amendements déposés en commission		PE467.019	01/06/2011	EP	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A7-0234/2011	20/06/2011	EP	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T7-0300/2011	05/07/2011	EP	Résumé

Acte final

Décision 2011/468
JO L 195 27.07.2011, p. 0052 Résumé

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur de la construction navale au Danemark

OBJECTIF : mobiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) pour venir en aide au Danemark confronté à des licenciements dans le secteur de la construction navale.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : le Règlement (CE) n° 1927/2006 a créé un Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) destiné à fournir un appui complémentaire aux travailleurs licenciés subissant les conséquences de modifications majeures de la structure du commerce mondial, afin de les aider dans leurs efforts de réintégration dans le marché du travail.

L'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire permet la mobilisation du Fonds à concurrence d'un montant annuel maximal de 500 millions EUR.

La Commission a examiné la demande de mobilisation du FEM en vue de venir en aide au Danemark et s?est prononcée comme suit :

Danemark: EGF/2010/025 DK/Odense Steel Shipyard: le 6 octobre 2010, le Danemark a présenté la demande EGF/2010/025 DK/Odense Steel Shipyard en vue d?obtenir une contribution financière du FEM à la suite de licenciements intervenus chez Odense Steel Shipyard au Danemark. La demande a été complétée par des informations additionnelles, dont les dernières ont été fournies le 8 mars 2011.

Afin d?établir le lien entre les licenciements et la crise financière et économique mondiale, le Danemark fait valoir que les chantiers navals en Europe ont perdu des parts de marché substantielles au profit de l?Asie au cours des dernières décennies. Par la suite, cette crise a aussi eu des répercussions sur le marché mondial de la construction navale, à tel point que, entre 2008 et 2009, le carnet de commandes au niveau mondial est passé de 194,2 millions de TBC (tonnage brut compensé) à 156,2 millions de TBC et le volume de nouvelles commandes est passé de 43 millions de TBC à 16,5 millions de TBC.

Le Danemark a introduit la présente demande au titre du critère d?intervention prévu à l?article 2, point a), du règlement (CE) n° 1927/2006, qui subordonne la contribution du Fonds au licenciement d?au moins 500 salariés d?une entreprise d?un État membre, sur une période de 4

mois, y compris de travailleurs perdant leur emploi chez les fournisseurs ou chez les producteurs en aval de ladite entreprise. La demande fait état de 710 licenciements chez Odense Steel Shipyard sur la période allant du 13 avril 2010 au 31 juillet 2010, et de 646 licenciements supplémentaires entre le 10 août 2009, date de l?annonce de la fermeture du chantier, et le mois de janvier 2011 (inclus).

Au terme d?un examen approfondi de cette demande, la Commission a conclu, en application de l?article 10 du règlement (CE) n° 1927/2006, que les conditions d?octroi d?une contribution financière en vertu de ce règlement étaient remplies.

Au vu de la demande du Danemark, il est donc proposé que le FEM contribue à l?ensemble coordonné de services personnalisés à hauteur de 14.181.901 EUR, somme qui représente 65% du coût total.

ANALYSE D?IMPACT : sans objet.

INCIDENCE FINANCIÈRE : compte tenu du montant maximal d?une contribution du FEM établi à l'article 10, paragraphe 1, du règlement (CE) nº 1927/2006, et de la marge disponible pour la réaffectation des crédits, la Commission propose de mobiliser le FEM pour un montant total de 14.181.901 EUR, à affecter sous la rubrique 1a du cadre financier.

La contribution proposée laissera disponible plus de 25% du montant maximal annuel affecté au FEM pour répondre aux besoins des quatre derniers mois de l'année.

Par la présente proposition de mobilisation du FEM, la Commission engage la procédure de trilogue sous forme simplifiée, conformément au point 28 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006, afin d'obtenir l'accord des deux branches de l'autorité budgétaire sur la nécessité du recours au FEM et sur le montant requis. La Commission invite la première des deux branches de l'autorité budgétaire qui parvient, au niveau politique approprié, à un accord sur le projet de proposition de mobilisation à informer l'autre branche ainsi que la Commission de ses intentions. En cas de désaccord de l?une des deux branches de l?autorité budgétaire, un trilogue formel sera organisé.

Le budget 2011 prévoyant des crédits de paiement de 47.608.950 EUR pour la ligne budgétaire 04 05 01 «Fonds européen d?ajustement à la mondialisation (FEM)», c?est cette ligne budgétaire qui servira à financer la somme de 14.181.901 EUR requise pour la demande concernée.

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur de la construction navale au Danemark

La commission des budgets a adopté le rapport de Barbara MATERA (PPE, IT) sur la proposition de décision portant sur la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) à hauteur de 14.181.901 EUR en crédits d'engagement et de paiement afin de venir en aide au Danemark confronté à des licenciements dans le secteur de la construction navale.

Les députés rappellent que l'Union européenne a mis en place des instruments législatifs et budgétaires appropriés pour fournir un appui complémentaire aux travailleurs touchés par les conséquences des modifications notables de la structure du commerce mondial et pour aider à leur réinsertion sur le marché du travail. Sachant que le Danemark a demandé une aide pour faire face à 1.356 licenciements (dont 950 sont visés par les mesures d'aide) dans l'entreprise Odense Steel Shipyard qui exerce son activité dans le secteur des chantiers navals dans la ville d'Odense, située dans le sud du Danemark, les députés invitent les institutions à faire le nécessaire pour accélérer la mobilisation du fonds à hauteur du montant voulu. Les députés se félicitent, à cet égard, de la procédure améliorée mise en place par la Commission, à la suite de la demande du Parlement d'accélérer le déblocage des subventions. Ils espèrent cependant de nouvelles améliorations à la procédure actuelle dans le cadre de la prochaine révision du FEM.

Les députés soulignent en outre l'engagement pris par les institutions pour assurer une procédure rapide et fluide en vue de l'adoption des décisions relatives à la mobilisation du FEM, permettant d'apporter une aide individuelle ponctuelle et limitée dans le temps en faveur des travailleurs qui ont été licenciés en raison de la mondialisation et de la crise financière et économique.

Les députés rappellent également que :

- l'aide du FEM ne devrait pas se substituer aux actions relevant de la responsabilité des entreprises en vertu de la législation nationale ou de conventions collectives, ni aux mesures de restructuration des entreprises ou des secteurs ;
- les informations fournies sur l'ensemble coordonné de services personnalisés à financer par le Fonds comportent des données sur la complémentarité avec les actions financées par les Fonds structurels.

Ils demandent par ailleurs une évaluation de l'insertion à long terme des travailleurs ayant bénéficié d?une aide du FEM sur le marché du travail en conséquence directe des mesures financées par le Fonds ainsi qu?une évaluation des données comparatives sur la complémentarité des actions engagées avec celles financées par les Fonds structurels.

Dans la foulée, les députés se félicitent du fait que, à la suite de demandes multiples du Parlement, un montant de 47.608.950 EUR en crédits de paiement soit, pour la première fois, inscrit dans le budget 2011 sur la ligne budgétaire 04 05 01 consacrée au FEM. Cette dotation spécifique permettra d?éviter de recourir, comme cela a été fait précédemment, à des virements à partir d'autres lignes budgétaires, ce qui risquait de compromettre la réalisation des différents objectifs des politiques.

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur de la construction navale au Danemark

Le Conseil a adopté deux décisions concernant la mobilisation d'un montant de 20,4 millions EUR au titre du FEM en faveur des travailleurs licenciés au Danemark :

- un montant de 14,2 millions EUR sera alloué aux travailleurs licenciés par l'entreprise Odense Steel Shipyard, en raison de modifications majeures de la structure du commerce international et d'une diminution de la demande de cargos en conséquence de la crise financière et économique mondiale ;
- un montant de 6,2 millions EUR sera par ailleurs alloué aux travailleurs licenciés par l'entreprise LM Glasfiber en raison d'une baisse de la demande d'éoliennes due à la crise.

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur de la construction navale au Danemark

Le Parlement européen a adopté par 575 voix pour, 61 voix contre et 30 abstentions une résolution sur la proposition de décision portant sur la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) à hauteur de 14.181.901 EUR en crédits d'engagement et de paiement afin de venir en aide au Danemark confronté à des licenciements dans le secteur de la construction navale.

Le Parlement rappelle que l'Union européenne a mis en place des instruments législatifs et budgétaires appropriés pour fournir un appui complémentaire aux travailleurs touchés par les conséquences des modifications notables de la structure du commerce mondial et pour aider à leur réinsertion sur le marché du travail. Sachant que le Danemark a demandé une aide pour faire face à 1.356 licenciements (dont 950 sont visés par les mesures d'aide) dans l'entreprise Odense Steel Shipyard qui exerce son activité dans le secteur des chantiers navals dans la ville d'Odense située dans le sud du Danemark, le Parlement invite les institutions à faire le nécessaire pour accélérer la mobilisation du fonds à hauteur du montant voulu. Il se félicite, à cet égard, de la procédure améliorée mise en place par la Commission, à la suite de sa demande d'accélérer le déblocage des subventions. Il espère cependant de nouvelles améliorations à la procédure actuelle dans le cadre de la prochaine révision du FEM.

Le Parlement souligne en outre l'engagement pris par les institutions d?assurer une procédure rapide et fluide en vue de l'adoption des décisions relatives à la mobilisation du FEM, permettant d'apporter une aide individuelle ponctuelle et limitée dans le temps en faveur des travailleurs qui ont été licenciés en raison de la mondialisation et de la crise financière et économique.

Il rappelle également que :

- l'aide du FEM ne devrait pas se substituer aux actions relevant de la responsabilité des entreprises en vertu de la législation nationale ou de conventions collectives, ni aux mesures de restructuration des entreprises ou des secteurs ;
- les informations fournies sur l'ensemble coordonné de services personnalisés à financer par le Fonds comportent des données sur la complémentarité avec les actions financées par les Fonds structurels.

Il demande par ailleurs une évaluation des données comparatives sur la complémentarité des actions engagées avec celles financées par les Fonds structurels.

Dans la foulée, le Parlement se félicite du fait que, à la suite de ses demandes répétées, un montant de 47.608.950 EUR en crédits de paiement soit pour la première fois, inscrit dans le budget 2011 sur la ligne budgétaire 04 05 01 consacrée au FEM. Cette dotation spécifique permettra d?éviter de recourir, comme cela a été fait précédemment, à des virements à partir d'autres lignes budgétaires, ce qui risquait de compromettre la réalisation des différents objectifs des politiques.

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur de la construction navale au Danemark

OBJECTIF : mobiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) pour venir en aide au Danemark confronté à des licenciements dans le secteur de la construction navale.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2011/468/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la mobilisation du Fonds européen d?ajustement à la mondialisation, conformément au point 28 de l?accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière (demande EGF/2010/025 DK/Odense Steel Shipyard, Danemark).

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen et le Conseil décident de mobiliser une somme de 14.181.901 EUR en crédits d?engagement et de paiement au titre du Fonds européen d?ajustement à la mondialisation dans le cadre du budget 2011.

Ce montant est destiné à venir en aide au Danemark touché par des licenciements intervenus chez Odense Steel Shipyard.

Sachant que la demande d?intervention du Danemark remplit les conditions prévues au règlement (CE) n° 1927/2006 (règlement FEM), le Parlement et le Conseil décident d?y répondre en octroyant le montant ci-avant envisagé.

Pour rappel, le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation vise à fournir un appui complémentaire aux travailleurs licenciés subissant les conséquences de modifications majeures de la structure du commerce mondial, afin de les aider dans leurs efforts de réintégration dans le marché du travail. L'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 permet la mobilisation du Fonds à concurrence d'un montant annuel maximal de 500 millions EUR. Á noter également que le champ d'application du Fonds a été élargi pour les demandes présentées depuis le 1er mai 2009 afin d'inclure une aide aux travailleurs licenciés en raison de la crise financière et économique mondiale.